



## Elections complémentaires au Synode; validation et assermentation

### Proposition:

Sur la base du présent rapport, le Synode valide de manière contraignante et définitive le résultat des élections partielles.

### Explication:

L'art. 14 du Règlement concernant les élections au Synode du 28 mai 2013 (RLE 21.220) a la teneur suivante: «Sur la base d'un rapport du Conseil synodal, le Synode valide de manière définitive et contraignante le résultat des élections, le cas échéant après décision sur un éventuel recours.»

Ont été élus dans le cadre de l'élection complémentaire:

#### *Cercle électoral synodal de Thoune*

Nils Hoffmann, Grundbachstrasse 16, 3665 Wattenwil

#### *Cercle électoral synodal de Berne-Mittelland Sud:*

Hannelore Pudney, Hagwiesenstrasse 5, 3122 Kehrsatz  
Elisabeth Schmider, Moosweg 6, 3532 Zäziwil

#### *Cercle électoral synodal du Seeland*

Paul Wyssenbach, Amsigerweg 1, 3263 Bütigen

A la date de l'envoi des documents du Synode, aucun recours n'avait été déposé.

A l'issue de cette procédure d'élection complémentaire 2019 au Synode, 5 sièges sont restés vacants: la députation de l'Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura présente toujours une vacance. Les députations des cercles électoraux de Berne-Mittelland Nord et Berne-Mittelland Sud présentent chacune deux autres vacances.